

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2024

Délibération n°2024/009

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à 18H30 les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : MM Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : M. Damien BLANC

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

Convocation du : 01 février 2024 - Affichage du : 01 février 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

M. Vincent MAITRE a été élu secrétaire de séance.

12 FEV, 2024

RÉCÉPISSÉ

---

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUPRES DU DÉPARTEMENT (FONDS RISQUES ET ÉROSIONS EXCEPTIONNELLES) ET AUPRES DE L'ÉTAT (DOTATION DE SOLIDARITÉ – DSEC)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que suite :

- Aux crues torrentielles des 13 et 14 décembre 2023 ayant entraîné des dégâts conséquents sur les ruisseaux des EPARAYS et du DARD
- Compte tenu que des glissements de terrain affectent des voiries qui desservent des chalets d'alpage exploités par le Groupement pastoral et l'accès au cimetière de la commune

Monsieur le Maire souhaite demander des subventions exceptionnelles :

- au Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Fonds risques et érosions exceptionnelles (FREE)
- à l'Etat dans le cadre de la dotation de solidarité (DSEC)

Au vu de ces dégâts, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services compétents.

Monsieur le Maire a rencontré le service RTM et le service GEMAPI de l'APTV pour constater les dégradations causées par les intempéries et lister les travaux à réaliser.

Au vu des préconisations du service RTM et du Service GEMAPI, l'estimation des travaux s'élève à :

- Les ruisseaux Eparays et Dard : 118 750.50 € HT, soit 142 500.60 € TTC
- la voie d'accès au cimetière : 14 387.50 € HT, soit 17 265 € € TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les demandes de subventions auprès de l'Etat (DSEC) et du Département de la Savoie (FREE) ;

MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subvention auprès de ces administrations ;

DEMANDE l'attribution des subventions les plus élevées possible ;

APPROUVE le plan de financement suivant :

Commune (20 %) : 26 627.60 € HT

Etat (30 %) : 39 941.40 € HT

Département (50 %) : 66 569.00 € HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le*

12 FEV. 2024

Le Maire,

  
Roland DRAVET

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.